

Vaud: la justice invalide les restrictions sur l'aide aux NEM

swissinfo 23 juin 2005 18:16

Vaud: la justice invalide les restrictions sur l'aide aux NEM

LAUSANNE - Le canton de Vaud va reprendre provisoirement en charge les requérants d'asile frappés de non-entrée en matière (NEM). Le Tribunal administratif (TA) a estimé que le canton n'avait pas de base légale suffisante pour restreindre son aide aux NEM.

La prise en charge devrait durer jusqu'en janvier 2006. Le temps de mettre sous toit un projet de loi sur l'aide aux requérants d'asile et une modification de la loi sur l'action sociale, a expliqué à l'ats le conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard.

Il est difficile de dire combien d'individus sont concernés. "Une trentaine de personnes sont actuellement hébergées dans un abri PC" a dit M. Maillard. Mais les NEM étaient près de 700 en été 2004. Impossible de savoir combien sont restés et s'annonceront.

Saisi d'un recours du Service d'aide juridique aux exilés (SAJE), le TA a invalidé le règlement vaudois sur l'aide d'urgence accordée aux NEM. Cet arrêt du 15 juin, envoyé cette semaine aux parties, a obligé le Conseil d'Etat à revoir rapidement sa copie.

Depuis le 1er avril 2004, les NEM sont exclus de l'assistance sociale. Ils ont toutefois le droit de recevoir le minimum vital garanti par la Constitution fédérale si l'exécution immédiate du renvoi n'est pas possible.

Dans son arrêt, le TA indique que les cantons doivent mettre en oeuvre ce droit constitutionnel au minimum vital. Ils doivent se doter d'une base légale formelle, votée par un législatif. Il n'est pas possible de se baser sur un simple règlement, comme le Conseil d'Etat vaudois le souhaitait dans l'attente d'une nouvelle loi.

"La Confédération a créé un statut, les NEM. Mais légaliser ce statut était de la compétence des cantons. C'est typique de la nouvelle politique fédérale: on coupe et les cantons se débrouillent", a ajouté M. Maillard qui fustige la rapidité avec laquelle la Confédération a voulu mettre en place cette réforme.

Pour le SAJE, cette décision du TA vaudois est très importante. "Elle devrait s'appliquer par analogie aux autres cantons", a déclaré Chantal Varrin, directrice du SAJE.

Dans le canton de Vaud, les NEM seront progressivement repris en charge par la FAREAS, la Fondation vaudoise pour l'hébergement des requérants d'asile. Ils seront traités sur le même pied que les autres requérants et recevront les mêmes prestations financières.

URL de cet article

<http://www.swissinfo.org/sfr/swissinfo.html?siteSect=105&sid=5894725>